

2022

RAPPORT DE GESTION

→ M.T.R.L. UNE MUTUELLE POUR TOUS



SOMMAIRE

I.	DONNÉES JURIDIQUES	3
A.	Conseil d'administration au 31 décembre 2022	3
B.	Direction	3
C.	Commissaires aux comptes.....	3
D.	Convention réglementée.....	3
II.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
III.	ACTIVITÉ ET CHIFFRE D'AFFAIRES	4
IV.	FAITS MARQUANTS.....	4
V.	ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	5
A.	Résultat technique.....	5
B.	Résultat non technique	7
VI.	ANALYSE DU BILAN.....	8
A.	Fonds mutualistes et réserves	8
B.	Provisions techniques.....	8
C.	Placements financiers.....	8
D.	Engagements hors bilan	9
VII.	RÉMUNÉRATION	9
VIII.	ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	9
IX.	PERSPECTIVES	9
X.	AUTRES MENTIONS OBLIGATOIRES	10
XI.	ANNEXE.....	11



Siège social : 37, avenue Jean-Jaurès - 69007 LYON

N° Imm. 777 345 067 MUTUELLE NATIONALE RÉGIE PAR LE LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITÉ

I. DONNÉES JURIDIQUES

A. Conseil d'administration au 31 décembre 2022

Président

M. Didier Vieilly

Vice-présidents

M. Gérard Cormorèche

M. Daniel Lauthelier

Trésorier

M. Jean-Luc Robischung

Secrétaire

M. Louis Mallet

Autres administrateurs

M. Régis Brun

M. Maxime Chirat

M. Christian Doligez

Mme Elisabeth Mounier

M. Denis Richard

M. Frédéric Rosa

M. Hervé Valerian-Bessac

B. Direction

Président du conseil d'administration

M. Didier Vieilly

Dirigeant opérationnel

Mme Sabine Klein

C. Commissaires aux comptes

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 11 mai 2022.

D. Convention réglementée

Aucune convention donnant lieu à application de l'article L.114-32 du Code de la mutualité n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

II. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous avons réunis en assemblée générale, en exécution des prescriptions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de la mutuelle durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été communiqués ou tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le commissaire aux comptes vous donnera dans ses rapports toute information quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Le bilan, les comptes de résultats technique et non technique et l'annexe aux comptes ont été établis dans le respect des dispositions du Code de commerce et du Code de la mutualité.

III. ACTIVITÉ ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Avec 92 500 contrats à fin 2022, le portefeuille de la MTRL enregistre une baisse de 8,2 % par rapport à 2021. En effet, mis à part des contrats collectifs de santé complémentaire et quelques contrats labellisés assurant des fonctionnaires territoriaux, la société ne commercialise plus de nouvelles affaires.

Le portefeuille de la mutuelle est composé à 97 % de contrats individuels de complémentaire santé et de contrats de médecine complémentaire. Le portefeuille de complémentaire santé, en repli de 7,5 % par rapport à l'année précédente, compte 26 807 contrats, et le portefeuille

de contrats de médecine complémentaire, également en baisse (- 8,8 %), atteint 62 787 contrats à fin décembre 2022.

En santé collective, avec 2 526 contrats, le portefeuille reste stable sur la période (+0,2 % par rapport à 2021).

La société détient également quelques contrats obsèques, lesquels représentent 0,4 % du portefeuille.

En conséquence du repli des portefeuilles, le chiffre d'affaires de la MTRL est en baisse de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent et s'élève à 68 426 milliers d'euros.

IV. FAITS MARQUANTS

Une mutuelle solidaire dans un contexte géopolitique et macroéconomique instable

Dans un contexte géopolitique et macroéconomique instable, l'inflation est devenue un sujet majeur. A fin décembre 2022, elle atteint 9,2 % dans la zone euro (versus 5,0 % en 2021) et 6,7 % en France¹ (versus 3,4 % en 2021), des niveaux inédits depuis le lancement de la monnaie unique. Dans ce contexte, les assureurs se sont mobilisés sur la mise en place de mesures garantissant la protection du pouvoir d'achat de leurs assurés. Pour la MTRL, cela s'est traduit par l'engagement de ne pas augmenter les primes moyennes au-delà de l'inflation pour les années 2022 et 2023.

Prix MTRL Romain Migliorini

En hommage à Romain Migliorini, fondateur de la MTRL décédé en 2021, un prix portant son nom a été créé en 2021 avec un premier lancement en 2022. Ce prix récompense l'innovation en matière de prévention santé, un domaine qui tenait à cœur à Romain Migliorini. Portés par une équipe disciplinaire de professionnels de santé, de chercheurs, d'entrepreneurs et/ou de fondateurs d'associations, les projets candidats doivent refléter les valeurs de la MTRL : l'humanisme, le mutualisme et l'engagement social. Le montant octroyé pour le concours lancé en 2022 (et dont les lauréats seront distingués à la mi-2023) s'élève à 10 000 euros.

¹ Evolution annuelle de l'IPCH dans la zone euro, source Eurostat

V. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

La formation du résultat est détaillée dans le tableau ci-après :

	(en milliers d'euros)		
	2022	2021	Variation
Produits			
Cotisations vie et non-vie	68 497	74 298	- 7,8 %
Cotisations non-vie réassurées	- 65 045	- 70 556	- 7,8 %
Produits financiers (hors frais de gestion des placements)	794	761	4,3 %
Autres produits et services rendus	503	721	- 30,2 %
Produits exceptionnels	149	49	202,6 %
Commissions reçues des réassureurs	12 684	13 229	- 4,1 %
Total	17 581	18 503	- 5,0 %
Charges			
Charge des prestations vie et non-vie	53 524	56 385	- 5,1 %
Charge des prestations non-vie réassurées	- 50 884	- 53 735	- 5,3 %
Charges de gestion	13 710	14 421	- 4,9 %
Charges exceptionnelles	478	254	88,4 %
Impôt sur les résultats	394	60	558,6 %
Total	17 222	17 385	- 0,9 %
Résultat de l'exercice	359	1 118	- 67,9 %

A. Résultat technique

En 2022, les primes acquises s'élèvent à 68 497 milliers d'euros, en recul de 7,8 % par rapport à l'exercice précédent, en lien avec la baisse du portefeuille de la mutuelle. Le ratio sinistres sur primes (S/P) de l'exercice courant est stable sur la période (81,5 % en 2022 versus 82,0 % en 2021). Les bonis de liquidation s'élèvent à 2 069 milliers d'euros, en recul sensible par rapport à 2021. En 2021, les bonis de liquidation avaient été particulièrement élevés (4 291 milliers d'euros), en raison d'un report moindre des soins non

réalisés par les assurés pendant les périodes de confinement.

Ces évolutions entraînent une baisse du résultat technique brut de réassurance de la société sur la période, lequel s'établit à 1 765 milliers d'euros, contre 4 213 milliers d'euros en 2021².

² Hors produits financiers et y compris frais indirects de gestion des placements

Les charges de gestion

Les charges de gestion de la MTRL se répartissent comme suit, par destination et par nature :

	2022		2021	
		en % de primes acquises		en % de primes acquises
Frais d'acquisition	6 034	8,8 %	6 885	9,3 %
Frais d'administration	1 765	2,6 %	1 740	2,3 %
Frais de gestion des sinistres	3 664	5,3 %	3 618	4,9 %
Autres charges techniques	2 239	3,3 %	2 163	2,9 %
S/total	13 702	20,0 %	14 406	19,4 %
Frais de gestion des placements*	8	0,0 %	15	0,0 %
TOTAL	13 710	20,0 %	14 421	19,4 %

* Frais indirects de gestion des placements. Les frais directs sont intégrés au résultat financier.

	2022		2021	
		en % de primes acquises		en % de primes acquises
Commissions	5 604	8,2 %	5 867	7,9 %
Frais de gestion	7 812	11,4 %	8 038	10,8 %
Variation des frais d'acquisition reportés	5	0,0 %	14	0,0 %
Autres charges d'exploitation	289	0,4 %	502	0,7 %
TOTAL	13 710	20,0 %	14 421	19,4 %

La MTRL adhère au groupement d'intérêt économique GIE ACM. Ce dernier gère les moyens communs aux sociétés françaises du Groupe des ACM. En conséquence, les frais de gestion sont constitués à la fois des charges engagées directement par la société et de la part des charges communes remboursées au GIE. Ces dernières représentent 96 % du total des frais à fin 2022. En 2022, les frais de gestion du GIE ACM sont impactés à la hausse par la forte inflation enregistrée en France, avec une répercussion sur la

quote-part des frais de la MTRL. Ainsi, à fin 2022, les charges de gestion représentent 20,0 % des primes acquises (versus 19,4 % en 2021).

Au global, les charges de gestion s'élèvent à 13 710 milliers d'euros, en diminution de 4,9 %, en lien avec la baisse de l'activité de la société.

La réassurance

Les contrats d'assurance santé de la MTRL sont réassurés en quote-part par ACM IARD SA, garantissant ainsi le niveau des fonds propres et la solvabilité de la mutuelle.

A l'instar de 2021, le résultat de cession à fin décembre 2022 est en faveur du réassureur, à hauteur de -1 477 milliers

d'euros, (-3 592 milliers d'euros en 2021). Cette évolution est le reflet de la baisse du résultat technique brut de la mutuelle.

Les produits financiers

Les produits financiers nets des frais de gestion des placements s'élèvent à 786 milliers d'euros à fin 2022, en augmentation de 5,3 % par rapport à 2021.

En 2022, les produits financiers présentent un rendement de 1,3 % rapportés à l'encours moyen des placements (1,1 % en 2021).

(en milliers d'euros)

	2022	2021	Variation	%
Revenus nets	739	829	- 89	- 10,7 %
Plus- et moins-values	92	- 97	190	n/a
Plus- et moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	73	- 65	138	n/a
Autres plus- et moins-values de cession	19	- 32	51	n/a
Amortissement des immeubles	- 46	- 58	12	n/a
Provisions pour dépréciation	-	74	- 74	n/a
TOTAL	786	746	39	5,3 %

B. Résultat non technique

Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel présente un solde négatif de 329 milliers d'euros à fin 2022 (contre un solde négatif de 205 milliers d'euros à fin 2021), lié, à l'instar des exercices

précédents, aux créances pour lesquelles les chances de recouvrement ont été jugées faibles.

L'impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices 2022 s'élève à 394 milliers d'euros. Il comprend notamment la réintégration, dans l'assiette du résultat fiscal, d'une partie des provisions pour sinistres constituées.

Pour mémoire en 2021, l'impôt sur les bénéfices était faible, notamment en raison de la non déductibilité de la reprise de la provision de la contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé au titre de l'exercice 2021.

Le résultat net

Le résultat net ressort à 359 milliers d'euros à fin 2022 contre 1 118 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

VI. ANALYSE DU BILAN

				<i>(en milliers d'euros)</i>			
	2022	2021	Évolution 2022/2021	2022	2021	Évolution 2022/2021	
Actifs incorporels	-	5	- 100,0 %	Fonds mutualistes et réserves	46 644	46 285	0,8 %
				Fonds de dotation sans droit de reprise	1 014	1 014	-
Placements	58 499	60 230	- 2,9 %	Ecarts de réévaluation	1 262	1 262	-
Terrains et constructions	3 384	3 464	- 2,3 %	Réserves	44 008	42 890	2,6 %
Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation	2 991	2 891	3,4 %	Report à nouveau	-	-	-
Autres placements	52 125	53 875	- 3,2 %	Résultat de l'exercice	359	1 118	- 67,9 %
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	7 449	9 309	- 20,0 %	Provisions techniques brutes	8 846	10 855	- 18,5 %
Provisions pour cotisations non acquises	749	816	- 8,3 %	Provisions pour cotisations non acquises	788	859	- 8,3 %
Provisions assurance vie	-	-	-	Provision d'assurance vie	516	499	3,4 %
Provisions pour prestations à payer	6 448	8 063	- 20,0 %	Provisions pour prestations à payer	7 276	9 044	- 19,5 %
Autres provisions techniques	253	430	- 41,2 %	Autres provisions techniques	266	453	- 41,2 %
Créances	3 642	5 260	- 30,8 %	Dettes dépôts réassurance	7 449	9 156	- 18,6 %
Autres actifs	-	364	- 100,0 %	Autres dettes	6 756	9 065	- 25,5 %
Comptes de régularisation actifs	580	624	- 7,0 %	Comptes de régularisation passifs	476	432	10,1 %
Total	70 171	75 793	- 7,4 %	Total	70 171	75 793	- 7,4 %

A. Fonds mutualistes et réserves

Les fonds propres de la MTRL s'élèvent à 46 644 milliers d'euros au 31 décembre 2022 contre 46 285 milliers d'euros

à fin 2021. Cette augmentation de 359 milliers d'euros correspond au résultat de l'exercice.

B. Provisions techniques

Les provisions techniques totalisent 8 846 milliers d'euros. Elles sont en diminution de -18,5% par rapport à l'exercice précédent (10 855 milliers d'euros), traduisant la poursuite de la baisse de l'activité de la mutuelle.

Les provisions techniques correspondent pour l'essentiel à :

- des provisions pour sinistres à payer pour 7 276 milliers d'euros contre 9 044 milliers d'euros fin

2021, en recul de -19,5% par rapport à l'exercice précédent ;

- des provisions pour cotisations non acquises à hauteur de 788 milliers d'euros, en diminution de -8,3% par rapport à l'exercice précédent.

L'évolution des parts des cessionnaires dans les provisions techniques ainsi que les dettes de dépôts de réassurance suivent la tendance observée sur les provisions techniques.

C. Placements financiers

Les placements inscrits à l'actif du bilan, y compris éléments de surcote/décote, ont une valeur nette totale de 58 306 milliers d'euros contre 60 074 milliers d'euros un an auparavant, en baisse de 2,9 % sur l'exercice.

La valeur de réalisation de ces placements atteint 54 084 milliers d'euros. La moins-valeur latente nette globale s'élève à 4 222 milliers d'euros, contre une plus-valeur latente nette globale de 4 126 milliers d'euros fin 2021. Elle représente - 7,2 % de la valeur nette comptable (7,4 % fin 2021).

La gestion financière prudente de la MTRL se traduit par une allocation d'actifs majoritairement orientée vers les produits de taux (75,8 %). La valeur nette comptable de ces produits de taux atteint 44 181 milliers d'euros fin 2022 (47 064 milliers d'euros en 2021). La valeur de réalisation s'élève à 39 009 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 5 172 milliers d'euros (2 621 milliers d'euros à fin 2021) représentant - 11,7 % de la valeur nette comptable (5,6 % en 2021), dans un contexte de taux d'intérêts obligataires en hausse sur l'année 2022.

Le montant des actions représente 6,8 % du montant total des placements, avec un total de 3 974 milliers d'euros, en situation de plus-value latente de 930 milliers d'euros. Elle représente 23,4 % de la valeur nette comptable.

D. Engagements hors bilan

Les engagements donnés pour 1 791 milliers d'euros concernent la quote-part de la mutuelle dans les dettes du GIE ACM envers des tiers extérieurs au Groupe.

À fin 2021, ces engagements hors bilan s'élevaient à 1 888 milliers d'euros.

Les placements immobiliers s'élèvent à 3 384 milliers d'euros, soit 5,8 % du montant total des placements.

La part des placements monétaires est de 11,6 % du montant total des placements, en hausse par rapport à 2021 (9,8 %).

Les provisions pour dépréciation durable sont calculées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2015-11.

Compte tenu de la situation de plus-value latente nette sur les actifs relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, aucune dotation de provision pour risque d'exigibilité n'a été nécessaire à fin 2022.

Par ailleurs, la mutuelle a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 5 000 milliers d'euros au titre de l'autorisation d'un découvert bancaire accordé.

VII. RÉMUNÉRATION

Les administrateurs ne sont pas rémunérés.

Le total des frais remboursés et indemnités versées aux membres du conseil au titre de l'exercice 2022 est de 6 248 euros, répartis entre :

- 2 710 euros de frais de déplacement ;
- 2 538 euros de frais de mission/réception ;
- 1 000 euros d'indemnités forfaitaires de déplacement.

VIII. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2022.

IX. PERSPECTIVES

La MTRL va poursuivre son activité au cours de l'année 2023 dans un environnement économique encore marqué par le maintien d'une inflation élevée et, en conséquence, la revalorisation du plafond mensuel de la sécurité sociale dès le 1er janvier 2023, après 3 années de stabilité. Cependant, conformément à l'engagement pris par la profession en faveur du maintien du pouvoir d'achat, les primes moyennes

des assurés ne seront pas augmentées au-delà de l'inflation pour 2023.

Par ailleurs, un projet d'évolution de la MTRL, actuellement mutuelle du livre II du Code de la mutualité pratiquant des opérations d'assurance, en mutuelle du livre III, dédiée à la prévention, est en cours d'étude.

X. AUTRES MENTIONS OBLIGATOIRES

Le conseil d'administration de la MTRL a arrêté les comptes ci-dessus présentés lors de sa séance du 21 février 2023.

Outre les éléments financiers que nous soumettons à votre approbation chaque année, le Code de la mutualité (article L.114-17) ajoute les mentions obligatoires ci-dessous :

- Prise de participation dans des sociétés soumises aux dispositions du livre II du Code de commerce :
NÉANT
- Liste des organismes avec lesquels la mutuelle ou l'union établit des comptes consolidés ou combinés conformément à l'article L.212-7 du Code de la mutualité :
NÉANT
- Ensemble des rémunérations versées au dirigeant opérationnel :
NÉANT

- Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs de la mutuelle :

ACTUALISÉE

(Se reporter à l'annexe du rapport de gestion)

- Transferts financiers entre la mutuelle et les autres mutuelles ou unions :

NÉANT

- Pour les mutuelles ou leurs unions relevant du livre II, le montant et les modalités de répartition pour l'année écoulée de la participation aux excédents :

NÉANT

- La déclaration prévue au I de l'article L.225-102-1 du Code de commerce ou la déclaration prévue au II du même article lorsque les conditions prévues au 2° du I du même article, le cas échéant sur une base consolidée ou combinée, sont remplies :

NON APPLICABLE

Fait à Lyon, le 21 février 2023

XI. ANNEXE

Liste des administrateurs exerçant dans d'autres organismes

- **Monsieur Didier Vieilly**

Président du conseil d'administration

Crédit Mutuel des Professions de Santé Lyon (CMPS)

Gérant

Société de Participations Financières de Professions Libérales (SPFPL) Vieilly

Société civile immobilière Vieilly

Société civile immobilière Ulysse

Société civile immobilière DVHL

Mandat associatif

Président de l'Association des Crédits Mutuels des Professions de Santé (CMPS) de France

Autres mandats

Président de la commission prévention de la Caisse de Crédit Mutuel Sud-Est

Membre du bureau de la Fédération de Crédit Mutuel Sud-Est

Censeur auprès de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel

Vice-Président de l'Ordre des Pharmaciens Auvergne-Rhône-Alpes

- **Monsieur Gérard Cormorèche**

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel

Caisse d'Économie et de Crédit Agricole Mutuel de l'Union du Sud Est

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural – FCMAR

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Membre du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial (CIC)

SICA d'Habitat Rural du Rhône et de la Loire

Représentant permanent de la CCM Sud-Est

Conseil d'administration d'ACM VIE SAM

Associé

SCEA Cormorèche Jean-Gérard

SARL Cormorèche

Gérant

SCI Cormorèche

SCI Ravaille

Autre mandat

Censeur Lyonnaise de banque

Comité de direction

Confédération Nationale du Crédit Mutuel